

Xsare® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

Xsare® est l'un de ces outils. Il permet l'envoi de courrier par mail avec un accusé réception électronique. **Xsare®** offre ainsi la possibilité de notifier les marchés publics ou d'envoyer tout courrier devant s'effectuer en accusé réception. Enfin, **Xsare®** grâce à son interfaçage avec **Xmarchés®** et **Xparaph®** automatise les envois. Une console de suivi de tous les recommandés envoyés est disponible.

Xsare® : la dématérialisation tout simplement

- **Xsare®** produit un accusé réception électronique en .pdf
- **Xsare®** permet des économies de frais d'envois et une notification plus rapide
- **Xsare®** offre un suivi plus fiable qu'un simple mail,
- **Xsare®** donne le choix entre un envoi automatique à partir de **Xmarchés®**, **Xconvoc®** ou de **Xparaph®** ou un envoi manuel.
- **Xsare®** offre la possibilité de renvoyer le document si le destinataire l'a supprimé tout en conservant la preuve de l'envoi initial.

Xsare® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,

- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit® Xsare®** et **Xcelia®**),
- **Le choix de proposer des tarifs adaptés** à la taille de chaque collectivité.

Quelques exemples de tarifs

Xmarchés® + Xactes® + Xpostit® + Xcelia® + Xsare®			
Communes		Communautés de communes	
De 0 à 200 habitants	75 € HT	Moins de 10 000 habitants	600 € HT
de 2001 à 5000 habitants	600 € HT	de 10 001 à 25 000 habitants	900 € HT

Xsare® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Plus de 90 000 envois en recommandé électronique
- Plus de 300 collectivités l'ayant déjà utilisé

Comment bénéficiaire de Xsare® ?

- Vous êtes déjà actionnaire de la société **SPL-Xdemat**, vous en bénéficiez déjà,
- Vous n'êtes pas actionnaire de la société **SPL-Xdemat**

Pour devenir actionnaire de la **SPL-Xdemat** et bénéficiaire de **Xsare®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.